

Le nouveau travailleur a été recruté et le premier jour de travail est programmé. Ce premier jour de travail est déterminant pour la suite de l'accueil. C'est pourquoi il faut prévoir suffisamment de temps pour accueillir le nouvel employé.

Passez en revue avec lui les aspects nécessaires de la sécurité et du bien-être au travail, les accords pratiques et la communication.

Cochez les différentes étapes pour vous assurer un suivi et ainsi généraliser le processus d'accueil.

Contenu du travail et informations pratiques	✓ ou ✗
Le(s) travailleur(s) reço(i)ven)t plus d'informations sur :	
• l'ensemble des tâches	
• le poste de travail	
• le service	
• les accords et règlements relatifs à sa tâche	
• les modalités pratiques (pauses, boissons, repas, ...)	
• l'emplacement des installations sociales (vestiaire, installations sanitaires, réfectoire, parking, espace de stockage, ...)	
Présenter le(s) travailleur(s) aux collègues immédiats, au tuteur, au superviseur	
Mise à disposition du matériel nécessaire et des petits outils (vêtements de travail, badge, ...)	
Visite du lieu de travail et des environs immédiats	

Concernant la santé et sécurité	 ou 
Risques potentiels et mesures de prévention :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• sécurité spécifique à la tâche (pour les conducteurs d'équipements de travail mobiles)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• examen médical</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• les habitudes de vie saines</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• produits dangereux ou chimiques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• interdiction de fumer</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ordre et la propreté</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• alcool et drogues sur le lieu de travail (convention collective 100)</li> </ul>	
Approche de la prévention :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• politique générale de sécurité</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mesures de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• prévention des incendies</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• organisation des premiers secours</li> </ul>	
Personnes impliquées dans la politique de prévention :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• service interne et externe</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• conseillers en prévention membres de la délégation syndicale</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ligne hiérarchique</li> </ul>	

Concernant la santé et sécurité (suite)	✓ ou ✗
Utilisation des équipements de protection :	
• Équipements de protection individuelle et collective.	
• Procédures d'urgence en cas d'incendie.	
• Procédure en cas d'accidents et d'incidents.	
• Instructions de sécurité et démonstrations concrètes au poste de travail.	
• Le travailleur reçoit ses équipements de protection.	



Concernant les mesures spéciales	✓ ou ✗
Problèmes linguistiques avec les collègues.	
Pour le(s) jeune(s) travailleur(s) : accord de début d'emploi..., orientation externe possible...	
Pour les travailleurs exposés à des risques professionnels : examen médical périodique examen médical programmé.	
Communication sur les mesures de prévention, les équipements de protection, attestations, certificats, formations...	
Pour les travailleurs temporaires : examen médical, moyens de protection, fiche de poste, ...	
Pour le travailleur ayant une fonction de sécurité : mesures nécessaires.	